



# Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du samedi 15 avril 2023

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

ID : 031-213100662-20230415-DLCM2023\_32-DE



Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le samedi 15 avril 2023, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le vendredi 07 avril 2023. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

## Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Carole LAVAL – Monsieur Aäli HAMDANI – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Monsieur Anthony BLOYET - Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Alexandre CHATAIGNER - Monsieur Michel FALCONNET - Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Line LALMI - Madame Françoise OLIVE, conseillers(ères) municipaux.

## Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Pierre ESTRYPEAU à Monsieur Benjamin HUC – Madame Christel RIVIERE à Monsieur Cédric MAUREL.

## Absent excusé :

Madame Souad ASMA – Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Jérôme BRIÈRE – Madame Sylvie BUIGUES – Madame Elisabeth CORDEIRO – Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Madame Mylène MONCERET – Monsieur Benoît MUNOZ - Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Emilie PEZET.

Secrétaire de séance : Madame Alexia SANCHEZ.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire et Madame Patricia MEESEMAN, Responsable du service des Finances.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 15
- Nombre de conseillers représentés : 2

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 12 heures 20 et procède à l'appel.

**2023-32 FINANCES : Affectation des résultats 2022 – Budget annexe Centre de formation des apprentis**

Rapporteur : Monsieur le Maire

<b>ADOPTE</b>				
Votants : 17	Abstentions : 0	Exprimés : 17	Pour : 17	Contre : 0

Monsieur le Maire énonce que les résultats 2022 repris et affectés au Budget Annexe 2023 du budget annexe du Centre de formation des apprentis seront les suivants :

### Fonctionnement :

Résultat 2022 excédent :	211 088,25 €
Résultat antérieur (reporté) :	113 950,14 €
Résultat cumulé excédent :	325 038,39 €

### Investissement :

Résultat 2022 déficit :	727 226,60 €
Résultat antérieur (reporté) :	428 974,10 €
Résultat cumulé déficit :	298 252,50 €

Restes à réaliser en dépenses :	8 756,46 €
Restes à réaliser en recettes :	356 504,00 €
Soit un excédent de financement :	49 495,04 €

### Affectation :

- Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté au D 001 « déficit d'investissement reporté » s'élève à 298 252,50 €.
- Le résultat de fonctionnement est reporté en recettes de fonctionnement. Il est porté sur la ligne budgétaire R 002 "excédent de fonctionnement reporté » et s'élève à 225 038,39 €
- L'affectation en réserve proposée au 1068 s'élève à 100 000 €.

## ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de 2022 comme présentée ci-dessus au budget annexe du Centre de formation des apprentis ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées  
le :

et la délibération ayant été reçue en Préfecture  
le :